



Strasbourg, 26 février 2013

CEP-CDCPP (2013) 6F

CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

7^e CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

Conseil de l'Europe
Palais de l'Europe, Strasbourg
26-27 mars 2013

10^E REUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE DES ATELIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE SUR

**« Paysage multifonctionnel »,
Evora, Portugal, 20-21 octobre 2011**
[Document pour action : CEP-CDCPP (2013) 6]

*Document du Secrétariat Général
Direction de la Gouvernance démocratique
Direction Générale II – Démocratie*

La Conférence est invitée à :

- remercier chaleureusement la Direction générale du territoire du Portugal pour sa coopération avec le Conseil de l'Europe dans l'organisation de l'événement ;
- prendre note de la Déclaration d'Evora sur la Convention européenne du paysage adoptée à l'occasion de la 10^e réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, organisée à Evora, Portugal, les 20-21 octobre 2011 ;

[Note : Le Rapport abrégé de la 1^e session plénière du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) tenue à Strasbourg les 14-16 mai 2012 (CM(2012)120 22 août 2012) et dont les délégués du Comité des Ministres ont pris note lors de leur 1151^e réunion tenue les 18-19 septembre 2012 (CM/Del/Dec(2012)1151 du 20 septembre 2012) indique : « *Le CDCPP a pris note avec satisfaction des résultats de la conférence sur 'le paysage multifonctionnel', organisée en octobre 2011 au Portugal, et de la 'Déclaration d'Evora sur la Convention européenne du paysage'.* »]

- décider des possibles suites qu'il conviendra de lui donner.

La 10^e réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, a été organisée à Evora, Portugal, les 20-21 octobre 2011, par le Conseil de l'Europe – Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire – en coopération avec le Gouvernement du Portugal – Direction générale pour l'aménagement du territoire et le développement urbain du Ministère de l'Agriculture, de la Mer, de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire et le soutien de l'Université et de la Municipalité d'Evora et de l'Entreprise de développement et des infrastructures de Alqueva.

La Convention européenne du paysage indique que les évolutions des techniques de production agricole, sylvicole, industrielle et minière, ainsi que les pratiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de transport, de réseaux, de tourisme et de loisirs, et plus généralement les changements économiques mondiaux, ont très fréquemment conduit à une dégradation et à une banalisation des paysages.

Le paysage est cependant, précise la Convention, un élément essentiel de la vie et de la qualité de vie des êtres humains ; il participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social, et constitue une ressource favorable à l'activité économique, avec le tourisme notamment. Chaque citoyen doit contribuer à préserver la qualité du paysage et les pouvoirs publics ont la responsabilité de définir le cadre général permettant d'assurer cette qualité.

Il est apparu essentiel dans ce contexte, de prendre en compte la « valeur multifonctionnelle » des paysages.

Les actes de la Réunion sont publiés dans la Série du Conseil de l'Europe « *Aménagement du territoire européen et paysage* », 2013, n° 95 :

http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/Landscape/Publications_fr.asp

* * *

**10^E REUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE DES ATELIERS POUR
LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE
SUR « PAYSAGE MULTIFONCTIONNEL »,**

Evora, Portugal, 20-21 octobre 2011

« Déclaration d'Evora sur la Convention européenne du paysage »

Les participants à la « Dixième réunion du Conseil de l'Europe des ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage », qui s'est tenue à Evora (Portugal) les 20 et 21 octobre 2011, ont voté et approuvé à l'unanimité les « Conclusions et le résumé des observations générales de la 10^e réunion des ateliers » qu'ils ont décidé de nommer **« Déclaration d'Evora sur la Convention européenne du paysage »**.

Conclusions et résumé des observations générales

La « Dixième réunion du Conseil de l'Europe des ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage » s'est tenue à Evora les 20 et 21 octobre 2011.

Pendant deux jours d'intense travail, les 150 participants ont examiné les différentes notions, questions, études de cas et expériences relatives au paysage multifonctionnel, sous quatre grandes rubriques :

- La dimension culturelle du paysage, pour une nouvelle approche du territoire ;
- Les dimensions écologique et environnementale du paysage, pour une harmonie des territoires ;
- Les dimensions sociale et économique du paysage, un potentiel pour le bien-être et le développement ;
- La gouvernance du paysage, le paysage comme bien commun et d'intérêt collectif.

Les conclusions ont pour objet de résumer les principaux points des interventions et des études de cas et le résultat des discussions qui ont suivi. Le programme est reproduit en annexe et les interventions seront disponibles dans leur intégralité ultérieurement.

Ont participé à **la séance d'ouverture** des représentants de haut niveau des institutions et organisations portugaises et du Conseil de l'Europe suivantes : Direction générale de l'aménagement du territoire et du développement urbain du Portugal, municipalité d'Evora, université d'Evora, Secrétariat Général du Conseil de l'Europe, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Comité directeur du Conseil de l'Europe pour le patrimoine culturel et le paysage (CDPATEP), présidence grecque de la Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT), Conférence des OING du Conseil de l'Europe et présidence de la Conférence du Conseil de l'Europe pour la Convention européenne du paysage.

Les participants à la séance d'ouverture ont souligné l'importance accordée au paysage par les institutions et les organisations qu'ils représentaient. Ils ont aussi mentionné l'intérêt que présentait le thème de la réunion et son rapport avec le lieu de cette dernière compte tenu de l'importance d'Evora en tant que site connu inscrit sur la liste du patrimoine mondial, ville de savoir grâce à son université, au centre d'une région, l'Alentejo, dont le paysage particulier est la parfaite illustration de ce qu'est un paysage multifonctionnel.

Ils ont aussi insisté sur le rôle important de la Convention européenne du paysage qui met l'accent sur tous les paysages et pas simplement, comme cela est plus courant, sur les paysages exceptionnels,

l'important étant de garantir la qualité des paysages même ordinaires et d'intégrer le « paysage » dans la politique d'aménagement du territoire pour en assurer la bonne gestion.

Il a aussi été indiqué que le paysage faisait partie de la mémoire collective et de l'identité d'une communauté et que sa qualité était liée aux droits de l'homme.

Les messages ci-après se sont dégagés **des autres séances** :

- la multifonctionnalité appliquée au paysage va au-delà du simple concept économique, le paysage multifonctionnel renvoie à l'individu et au bien-être social ;
- les paysages multifonctionnels sont complémentaires et complexes ;
- la multifonctionnalité des paysages devrait être étendue à tous les territoires ;
- de nos jours, le paysage ne peut plus avoir un seul usage mais tous les paysages ne sont pas multifonctionnels même s'il ne faut pas voir dans un usage unique une « simplification du paysage » ;
- la multifonctionnalité du paysage doit être planifiée et bien gérée : elle ne saurait être tenue pour acquise, elle appelle des engagements, doit tenir compte des exigences de la société, appelle une attitude et des pratiques nouvelles ;
- l'Alentejo et le « montado » sont d'excellents exemples de paysages multifonctionnels ;
- outre les dimensions naturelle et culturelle, le paysage présente une dimension sociale et économique et est, dans ce sens, une ressource et un atout pour le développement durable ;
- si le paysage peut être considéré comme un atout économique, il devrait aussi être considéré comme un « bien commun » nécessitant une intervention et une réglementation des pouvoirs publics pour éviter les distorsions du marché ;
- le paysage, la démocratie, la cohésion sociale et territoriale et la participation des citoyens sont des thèmes fondamentaux et connexes ;
- la coopération entre les différents Etats est fondamentale pour la valorisation du paysage, en particulier dans les territoires transfrontaliers ;
- le paysage peut être à l'origine d'une relation affective (positive ou négative) entre l'homme et les ressources naturelles et culturelles ; en ce sens, il peut être une expérience vitale ;
- les rapports que les acteurs publics et privés ont avec le paysage et les systèmes de gestion du territoire sont très importants pour garantir la qualité du paysage ;
- le paysage est le reflet de l'évolution des différents modèles économiques et sociaux que l'homme a connus sous l'effet de l'industrialisation, des politiques agricoles et urbaines, des politiques sectorielles comme celles relatives au tourisme et aux travaux publics (en particulier les réseaux d'infrastructures), à l'énergie, etc. ;
- l'évolution anthropique du paysage est de plus en plus rapide, en particulier si on la compare aux processus naturels ; parallèlement, l'ampleur et le type des changements évoluent aussi dans le sens d'une consommation accrue des ressources et d'une simplification de la complexité et du caractère des paysages ;

- l'évolution du paysage devrait être gérée comme il convient et planifiée pour assurer la qualité de ce dernier et le bien-être social ; la participation active des citoyens est donc fondamentale pour tenir compte des besoins et des intérêts locaux ;
- les paysages ruraux et urbains changent même si leur évolution est différente ; le but devrait toujours être la qualité des paysages et le bien-être des communautés locales ;
- la politique du paysage ne saurait être considérée comme un luxe, car elle nous aide à trouver des moyens de faire face à la crise, pouvant servir de moteur à des initiatives de développement social, mobiliser la société et créer des partenariats entre communautés et entre générations ;
- la durabilité économique du paysage est directement liée aux services que ce dernier offre ;
- la technologie n'est pas « tout » – le paysage présente un intérêt matériel et immatériel, tangible et intangible ; il convient donc de tenir compte de critères quantitatifs et qualitatifs ;
- le paysage est une ressource qui favorise le bien-être de l'homme, en tant que bien économique et public, de par sa biodiversité et en tant que support des activités humaines ;
- la gouvernance du paysage doit être globale, inclusive, favoriser la qualité de vie des communautés et des hommes et des femmes, jeunes ou vieux ;
- la Convention européenne du paysage est un bon cadre pour la gouvernance du paysage – elle favorise la subsidiarité, définit des principes et des concepts, encourage la participation des citoyens et la coopération des différents niveaux administratifs sans imposer de règles ni de méthodologies ;
- il est essentiel de garantir la diversité du paysage, conformément aux identités locales, tant aux niveaux européen, national, régional que local, et de ne pas transformer les paysages en « paysages de musée » mais en « paysages vivants » même si cela se traduit par de « nouvelles qualités de paysage » adaptées au XXI^e siècle ;
- l'organisation de cette dixième réunion des ateliers parallèlement à la célébration du 11^e anniversaire de la Convention européenne du paysage et à la présentation du 2^e prix du paysage du Conseil de l'Europe sont importantes et impriment un nouvel élan à la Convention européenne du paysage en renforçant son rôle moteur ;
- la Convention européenne du paysage peut largement contribuer à la définition de modèles de développement durable dans les différents Etats membres ;
- il est essentiel de sensibiliser les populations au paysage de manière qu'elles en « rêvent », tant au niveau personnel que collectif ;
- le « droit au paysage » devrait être considéré comme un droit de l'homme du XXI^e siècle.

* * *



Ministério da Agricultura,
Mar, Ambiente e
Ordenamento do Território



Direcção-Geral do Ordenamento do Território
e Desenvolvimento Urbano



CONSEIL DE L'EUROPE CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE

DIXIÈME RÉUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE DES ATELIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE

‘Paysages multifonctionnels’

– PROGRAMME FINAL –

25 octobre 2011



Largo das Portas de Moura | Évora

Evora, Portugal, 20-21 octobre 2011

*Université d'Evora, Auditorium du Colégio Mateus d'Aranda,
Rua do Raimundo, Evora*

Visite d'étude, 22 octobre 2011

*Document préparé par la Division du patrimoine culturel, du paysage et
de l'aménagement du territoire du Conseil de l'Europe*

La 10^e réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage est organisée par le Conseil de l'Europe – Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire – en coopération avec le Gouvernement du Portugal – Direction générale pour l'aménagement du territoire et le développement urbain du Ministère de l'Agriculture, de la Mer, de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire et le soutien de l'Université et de la Municipalité d'Evora et de l'Entreprise de développement et des infrastructures de Alqueva, S.A.



EMPRESA DE
DESENVOLVIMENTO
E INFRA-ESTRUTURAS
DO ALQUEVA, S.A.

Introduction

Organisation internationale intergouvernementale créée en 1949, le Conseil de l'Europe a son siège à Strasbourg, en France, et comprend 47 Etats membres. Ses principaux objectifs sont de promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et la prééminence du droit ainsi que de rechercher des solutions communes aux grands problèmes de société de l'Europe. L'Organisation agit en faveur d'un développement territorial durable conforme à la Recommandation Rec. (2002) 1 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les Principes directeurs pour le développement territorial durable du Continent européen. Il s'agit de favoriser la qualité de vie des populations en respectant et valorisant les ressources du territoire.

La Convention européenne du paysage a été adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg le 19 juillet 2000 et ouverte à la signature des Etats membres de l'Organisation à Florence le 20 octobre 2000 afin de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et de favoriser la coopération européenne. Il s'agit du premier traité international exclusivement consacré à l'ensemble des dimensions du paysage européen. La Convention s'applique à tout le territoire des Parties et porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elle concerne donc de la même façon les paysages pouvant être considérés comme remarquables, que les paysages du quotidien et les paysages dégradés.

A ce jour, 35 Etats membres du Conseil de l'Europe ont ratifié la Convention : Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, République slovaque, Slovénie, Suède, Espagne, «l'ex-République yougoslave de Macédoine», Turquie, Ukraine et le Royaume-Uni. Quatre Etats l'ont également signée, mais pas encore ratifiée : Andorre, Bosnie-Herzégovine, Malte et Suisse.

Organisées périodiquement depuis 2002 par le Conseil de l'Europe, les réunions des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage ont pour objectif de faire un point précis sur l'application de la Convention. Les expériences réalisées par l'Etat qui accueille la réunion sont tout spécialement présentées. Véritable forum d'échange de pratiques et d'idées, ces réunions permettent de présenter de nouveaux concepts et réalisations en application de la Convention. Les actes de ces ateliers sont publiés dans la Série du Conseil de l'Europe « Aménagement du territoire européen et paysage » et sont disponibles sur le site du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage. Les réunions des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage suivantes ont été organisées depuis 2002 :

- 23-24 mai 2002, Strasbourg : « *Politiques du paysage : contribution au bien-être des citoyens européens et au développement durable (approches sociale, économique, culturelle et écologique) ; Identification, qualification du paysage et objectifs de qualité paysagère, en tirant parti des ressources culturelles et naturelles ; Sensibilisation, éducation et formation ; Instruments novateurs en vue de la protection, de la gestion et de l'aménagement du paysage* » ;

- 27 et 28 novembre 2003, Strasbourg : « *L'intégration du paysage dans les politiques et programmes internationaux et les paysages transfrontaliers ; Paysage et bien-être individuel et social ; Paysage et aménagement du territoire* » ;
- 16-17 juin 2005, Cork (Irlande) : « *Des paysages pour les villes, les banlieues et les espaces périurbains* » ;
- 11 et 12 mai 2006, Slovénie (Ljubljana) : « *Paysage et société* » ;
- 28-29 septembre 2006, Gironne (Espagne) : « *Les objectifs de qualité paysagère, de la théorie à la pratique* » ;
- 20-21 septembre 2007, Sibiu (Roumanie) : « *Paysage et patrimoine rural* » ;
- 24-25 avril 2008, Piestany (République slovaque) : « *Le paysage dans les politiques de planification et la gouvernance : vers un aménagement intégré du territoire* » ;
- 8-9 octobre 2009, Malmö (Suède) : « *Paysage et forces déterminantes* » ;
- 15-16 avril 2011, Cordoue (Espagne) : « *Paysage et infrastructures pour la société* ».

Organisateurs

Le Conseil de l'Europe souhaite remercier pour leur coopération le Gouvernement du Portugal – Direction générale pour l'aménagement du territoire et le développement urbain du Ministère de l'Agriculture, de la Mer, de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, l'Université et la Ville d'Evora et EDIA - Entreprise de développement et des infrastructures de Alqueva, S.A.

Le Conseil de l'Europe remercie également pour son soutien l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage de la Suisse.

L'objet de la réunion des Ateliers

La Convention européenne du paysage indique que les évolutions des techniques de production agricole, sylvicole, industrielle et minière, ainsi que les pratiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de transport, de réseaux, de tourisme et de loisirs, et plus généralement les changements économiques mondiaux, ont très fréquemment conduit à une dégradation et à une banalisation des paysages.

Le paysage est cependant, précise la Convention, un élément essentiel de la vie et de la qualité de vie des êtres humains ; il participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social, et constitue une ressource favorable à l'activité économique, avec le tourisme notamment.

Chaque citoyen doit contribuer à préserver la qualité du paysage et les pouvoirs publics ont la responsabilité de définir le cadre général permettant d'assurer cette qualité. Il apparaît essentiel dans ce contexte, de prendre en compte la « valeur multifonctionnelle » des paysages.

Sites internet

– Conseil de l'Europe – Convention européenne du paysage : www.coe.int/conventioneuropennedupaysage

– Direction générale pour l'aménagement du territoire et le développement urbain du Ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et du Développement régional du Portugal : www.dgotdu.pt

Lieu

La réunion se tiendra à Evora à l'Université d'Evora, Auditorium du Colégio Mateus d'Aranda, Rua do Raimundo, 7004-516 Evora (voir la carte: http://www.uevora.pt/a_ue/localizacao).

Participants

La réunion des Ateliers s'adresse aux représentants des gouvernements, des autorités locales et régionales, aux universitaires, professionnels et organisations gouvernementales et non gouvernementales travaillant dans le domaine du paysage et de l'aménagement durable du territoire. Le nombre de participants est limité à 100.

Langues de travail

Les langues de travail sont le français et l'anglais.

Renseignements pratiques : programme, formulaire d'inscription, hôtels

Vous voudrez bien trouver sur le site Internet du Conseil de l'Europe à l'adresse <http://www.coe.int/Conventioneuropennedupaysage> , dans « Réunions de la Convention / Ateliers » :

- le programme de la Réunion ;
- un formulaire d'inscription en ligne à compléter avant le 5 octobre 2011 ;
- une liste d'hôtels, accessible sur le [Site Officiel du Tourisme du Portugal](#). Vous êtes invités à procéder à votre propre réservation.

Organisateurs

Conseil de l'Europe

Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire (DGIV)

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS
Secrétaire de la Convention européenne du paysage, CEMAT
Chef de la Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire
DG IV
F-67075, STRASBOURG Cedex
Tél.: + 33 (0) 3 88 41 23 98
Fax: + 33 (0) 3 88 41 37 83
Courriel : maguelonne.dejeant-pons@coe.int

Contact :

Mme Mylène-Mai NGUYEN
Assistante administrative
Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire
DG IV
F-67075 STRASBOURG Cedex
Tél.: +33 (0)3 88 41 32 06
Fax: +33 (0)3 88 41 37 83
Courriel : mylene-mai.nguyen@coe.int

Direction de l'Aménagement du territoire et du Développement urbain, Ministère de l'Agriculture, de la Mer, de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire

Mme Maria José FESTAS
Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage
Haut fonctionnaire, Direction générale de l'aménagement du territoire et du développement urbain
Ministère de l'Agriculture, de la Mer, de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire
Campo Grande 50, P - 1749 014 LISBOA
Tel.: +351 21 782 5011
Fax: + 351 21 782 50 03
Courriel : gabdg@dgotdu.pt

Contact :

Mme Maria DA GRAÇA ALMEIDA
Chef de la Division de la Communication
Direction générale de l'aménagement du territoire et du développement urbain
Ministère de l'Agriculture, de la Mer, de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire
Campo Grande 50, P - 1749 014 LISBOA
Tel.: +351 21 782 50 21
Fax: + 351 21 782 50 03
Courriel : galmeida@dgotdu.pt

PROGRAMME

JEUDI 20 OCTOBER 2011

8h30 – 9h00 **INSCRIPTION DES PARTICIPANTS**

SESSION D'OUVERTURE

9h00 – 10h15 **ALLOCUTIONS DE BIENVENUE**

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Représentante du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe

M. Vitor CAMPOS, Directeur général de l'aménagement du territoire et du développement urbain, Ministère de l'Agriculture, de la Mer, de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, Portugal

M. José Ernesto D'OLIVEIRA, Maire d'Evora, Portugal

M. Manuel CANCELA DE ABREU, Vice-Recteur de l'Université d'Evora, Portugal

M. João RAMOS, Membre de la Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

M. Mikko HARO, Chef de département, Protection de l'environnement culturel, Finlande, Président du Comité directeur du Conseil de l'Europe pour le patrimoine culturel et le paysage (CDPATEP)

M. Evangelos GOUTANIS, Représentant de la Présidence grecque de la Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT), Ministère de l'Environnement, de l'Energie et du Changement Climatique, Grèce

Mme Anne-Marie CHAVANON, Présidente de la Commission démocratie, société civile et enjeux mondiaux de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe

Mme Maria José FESTAS, Haut fonctionnaire, Direction générale de l'aménagement du territoire et du développement urbain, Ministère de l'Agriculture, de la Mer, de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire du Portugal, Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe pour la Convention européenne du paysage

EXPOSÉ INTRODUCTIF

10h15 – 10h45 'Paysage multifonctionnel'

M. Yves LUGINBÜHL, Professeur à l'Université de Paris, France

10h45 – 11h15 **PAUSE CAFÉ**



Evora

– Atelier 1 –

La dimension culturelle du paysage, pour une nouvelle approche du territoire

11h15 – 13h00

Présidents : **M. Adem BILGIN**, Directeur de la division de la protection du paysage, Expert de l'environnement et des forêts, Ministère de l'environnement et des forêts, Turquie, Vice-Président de la Convention européenne du paysage
Mme Aurora CARAPINHA, Directrice générale de la Culture, Secrétaire d'Etat à la Culture, Portugal

PRESENTATIONS

11h15 – 11h35 Le paysage en tant que mémoire collective

Mme Teresa ANDRESEN, Professeur à l'Université de Porto, Portugal, ancienne Présidente de la Fondation européenne des paysagistes (EFLA)

11h35 – 12h00 La valeur culturelle et économique du paysage : vers une nouvelle culture pour le secteur

M. Luigi FUSCO GIRARD, Professeur à l'Université de Naples, Italie

12h00 – 13h00 **DISCUSSION** avec la participation de :

- Membres de la Conférence du Conseil de l'Europe pour la Convention européenne du paysage et représentants nationaux des ministères
- Représentants des autorités locales et régionales
- Représentants d'universités, instituts de formation et organisations non gouvernementales
- Experts nationaux et internationaux

Modérateurs : **Mme Gislaïne DEVILLERS**, Première Attachée, Département du patrimoine, Direction générale opérationnelle de l'aménagement du territoire, du logement et du patrimoine et de l'énergie, Service public de Wallonie, Belgique
M. Florencio ZOIDO NARANJO, Directeur du Centre du paysage et du territoire de l'Andalousie, Espagne

ETUDES DE CAS, EXPERIENCES ET POINTS DE VUE

- L'identité et la plasticité dans le processus de réorganisation des processus de paysages urbains
M. Paulo NETO, Université d'Evora, Département d'économie et CEFAGE-UE pour la Municipalité d'Evora, Portugal
- Les paysages exceptionnels de la Méditerranée
Mme Natasa BRATINA JURKOVIC, Directeur pour la planification paysagère, Allinea plus, Membre de l'Association slovène des paysagistes, Slovénie
- Enseigner la gestion multifonctionnelle du paysage
Mme Ingrid SARLÖV HERLIN, Professeur d'aménagement paysager, Département d'architecture du paysage, Alnarp, Suède, Membre du Conseil européen des écoles d'architecture du paysage (ECLAS)
- Visions des paysages multifonctionnels: recherches récentes ayant des implications pour la Convention européenne du paysage
Mme Maggie ROE, Représentante du Groupe de recherche sur le paysage (LRG), Royaume-Uni

Rapporteurs : **Mme Liv Kirstine MORTENSEN**, Haut Conseiller, Département de l'aménagement régional, Ministère de l'Environnement, Norvège
M. Pere SALA, Coordinateur de l'Observatoire du paysage de la Catalogne, Espagne

13h00 ***FIN DE LA SESSION***

13h00 – 15h00 ***DÉJEUNER***



Alqueva

– Atelier 2 –

Les dimensions écologique et environnementale du paysage, pour une harmonie des territoires

15h00 – 18h00

Présidents : **Mme Margarida CANCELA DE ABREU**, Présidente de l'Association des Architectes paysagistes portugais, Portugal
M. Eduardo CRESPO DE NOGUEIRA Y GREER, Haut conseiller, Direction générale pour le développement rural durable, Ministère pour l'environnement et les affaires rurales et marines, Espagne

PRESENTATIONS

15h00 – 15h20 La diversité des paysages : un potentiel pour un développement territorial équilibré et harmonieux
M. Vyacheslav OLESCHENKO, Membre de l'Académie des Sciences, Ukraine

15h20 – 15h40 La dimension du paysage de l'aménagement du territoire
M. Phaedon ENOTIADES, Urbaniste en Chef, Département de l'Urbanisme et du Logement du Ministère de l'Intérieur, Chypre

15h40 – 16h00 L'impact sur le paysage de la restauration de la diversité biologique
M. Jacques STEIN, Premier Attaché chargé de recherche, Service public de Wallonie, Belgique

16h00 – 16h30 ***PAUSE CAFÉ***

16h30 – 18h00 ***DISCUSSION*** avec la participation de :

- Membres de la Conférence du Conseil de l'Europe pour la Convention européenne du paysage et représentants nationaux des ministères
- Représentants des autorités locales et régionales
- Représentants d'ONG et instituts de formation
- Experts nationaux et internationaux

Modérateurs : **Mme Ljeskovic SANJA**, Vice-Ministre du développement durable et du tourisme, Monténégro
M. Tapio HEIKKILÄ, Haut Conseiller, Ministère de l'environnement, Finlande

ETUDES DE CAS, EXPERIENCES ET POINTS DE VUE

- La mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en Azerbaïdjan
M. Faig SADIGOV, Spécialiste environnemental du Groupe de gestion du Projet, Ministère du développement économique, Azerbaïdjan
- La gestion d'une zone protégée : le Parc naturel de *Aire e Candeeiros*
Mme Ana Isabel MOURISCO ALVES, Experte, Parc naturel de *Serras de Aire e Candeeiros*, Portugal
- Le Projet Carbonia : « La Machine Paysage »
M. Giuseppe CASTI, Maire de Carbonia
Mme Alessandra FASSIO, Haut fonctionnaire et **Mme Alessandra PIVETTI**, Haut fonctionnaire, Service de l'architecture et de l'art contemporain, Ministère des biens et de activités culturelles, Italie

Rapporteurs : **Mme Anita BERGENSTRÄHLE-LIND**, Directrice adjointe du Département de la gestion durable, Direction nationale du patrimoine, Membre du CDPATEP, Suède
M. Gabor KISS, Haut Conseiller, Représentant national pour la Convention européenne du paysage, Ministère du développement rural, Hongrie

18h00

FIN DE LA SESSION



*Université d'Evora, Salle des Actes, Auditório do Colégio Espírito Santo
Largo dos Colegiais 2, Evora*

19. 00 – 20.00

**CEREMONIE DE LA 2^E SESSION DU PRIX DU PAYSAGE
DU CONSEIL DE L'EUROPE - 2011**

Présentation du Prix par le représentant du Secrétaire général du Conseil de l'Europe

Prix du paysage du Conseil de l'Europe 2011

*Conseil Municipal de la Commune de Carbonia, Italie
«Le Projet Carbonia : la machine paysage»*

Mentions spéciales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe 2011

*Fondation Ekopolis, Slovaquie
«Les Programmes de subvention en faveur des communautés locales désireuses
de requalifier leur paysage urbain et rural en un cadre de vie agréable»*

*Generalitat of Catalonia et Observatoire du paysage de la Catalogne, Espagne
«Le Projet pour éduquer et sensibiliser au paysage : ville, territoire et paysage»*

*Partenariat pour le patrimoine côtier de Durham, Royaume-Uni
«Le patrimoine côtier de Durham»*

20h00 – 22h30

DINER OFFICIEL

Colégio do Espírito Santo, University of Evora, Largo dos Colegiais

VENDREDI 21 OCTOBRE 2011



Malagueira | Evora

– Atelier 3 –

***Les dimensions sociale et économique du paysage,
un potentiel pour le bien-être et le développement***

9h00 – 13h00

Présidents : **Mme Ruzan ALAVERDYAN**, Vice-ministre du développement urbain, Arménie
M. Jean-François SEGUIN, Chef du Bureau des Paysages et de la Publicité, Ministère de l'écologie, de l'énergie et du développement durable, France, Vice-Président du Comité directeur du Conseil de l'Europe pour le patrimoine culturel et le paysage (CDPATEP), Ancien Président de la Conférence du Conseil de l'Europe pour la Convention européenne du paysage,

PRESENTATIONS

9h00 – 9h20 Le paysage dans les régions rurales périphériques : une valeur non reconnue peut-elle devenir un potentiel pour le développement ?

Mme Maria Teresa PINTO CORREIA, Professeur associée au Département du paysage et de l'aménagement biophysique de l'Université d'Evora, Coordinatrice du Groupe de recherche sur les écosystèmes méditerranéens et les paysages (ICAM), Portugal

9h20 – 9h40 L'économie du paysage

M. Tiziano TEMPESTA, Professeur d'aménagement du territoire et d'environnement à l'Université de Padoue, Italie

9h40 – 10h00 Paysage et agriculture : des paiements directs pour des prestations paysagères

M. Andreas STALDER, Haut conseiller, Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, Suisse, Ancien Vice-Président du Comité directeur du Conseil de l'Europe pour le patrimoine culturel et le paysage (CDPATEP)

10h00 – 10h30 **PAUSE CAFÉ**

10h30 –13h00 **DISCUSSION** avec la participation de :

- Membres de la Conférence du Conseil de l'Europe pour la Convention européenne du paysage et représentants nationaux des ministères
- Représentants des autorités locales et régionales
- Représentants d'universités, instituts de formation et organisations non gouvernementales
- Experts nationaux et internationaux

Modérateurs : **Mme Julia TOBIKOVA**, Haut fonctionnaire, Point focal national pour la Convention européenne du paysage, Ministère de l'environnement, République Tchèque
M. Graham FAIRCLOUGH, Chef de la caractérisation des paysages, *English Heritage*, Royaume-Uni, Membre de l'Association européenne d'archéologues (AEA)

ETUDES DE CAS, EXPERIENCES ET POINTS DE VUE

- Paysages et aménagement du territoire régional
Mme Fatima BACHAREL, Directrice de l'aménagement du territoire, de la Coordination régionale et de la Commission du Développement d'Alentejo, Portugal
- Rétablir les paysages ruraux : un challenge pour l'Europe
M. Enrico BUERGI, Paysagiste, Suisse, Président du Jury du Prix du paysage du Conseil de l'Europe 2009-2011, ancien Président de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage
- La perspective de l'écologie du paysage sur les paysages naturel et culturel
Mme Gloria PUNGETTI, Directeur de recherche, Centre de Cambridge pour le paysage et les personnes, Royaume-Uni
- L'expérience de San Miniato, Italie
Mme Cristiana STORELLI, Architecte, Ateliers international de Bellinzona, Suisse
- Le Projet 'Vital landscape'
Mme Urska KRANJC et Mme Ana CERK, Paysagistes, Luz, Slovénie

Rapporteurs : **Mme Margarita ORTEGA**, Architecte, Membre du Jury du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, Ancienne représentante pour l'Espagne auprès du Comité des hauts fonctionnaires de la CEMAT, Espagne
M. Patrice COLLIGNON, Directeur de l'Association internationale Ruralité-Environnement -Développement, Belgique

13h00 **FIN DE LA SESSION**

13h00 – 14h30 **DÉJEUNER**



Monsaraz

– Atelier 4 –

La gouvernance du paysage, le paysage comme bien commun et d'intérêt collectif

14h30 – 17h45

Présidents : **Mme Alda NIKODEMUSA**, Chef de Division, Département de l'aménagement du territoire, Ministère de la protection de l'environnement et du développement régional, Lettonie
Mme Nessa ROCHE, Conseillère Principale, Section des politiques du patrimoine bâti et de l'architecture, Département des arts, du patrimoine et de *Gaeltacht*, Irlande

PRESENTATIONS

14h30 – 14h50 La création du district agricole et culturel de Milan : rôle des décideurs, de la population et des experts
Mme Lionella SCAZZOSI, Professeur d'architecture du paysage, Université de Milan, Italie

14h50 – 15h10 Présentation de la Convention européenne du paysage aux municipalités, parcs nationaux et communautés locales en Serbie
Mme Biljana FILIPOVIC, Haut fonctionnaire pour la coopération européenne, Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, Serbie

15h10 – 15h30 Le paysage comme bien public : gouvernance et débats publics en Suède
M. Jerker MOSTROM, Haut Conseiller, Département de la gestion durable, Direction nationale du patrimoine, Suède

15h30 – 16h00 **PAUSE CAFÉ**

16h00 – 17h30 **DISCUSSION** avec la participation de :

- Membres de la Conférence du Conseil de l'Europe pour la Convention européenne du paysage et représentants nationaux des ministères
- Représentants des autorités locales et régionales

- *Représentants d'universités, instituts de formation et organisations non gouvernementales*
- *Experts nationaux et internationaux*

Modérateurs : **Mme Jelena HLADNIK**, Conseillère, Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, Slovénie
M. Afredas JOMANTAS, Chef de Division des Affaires internationales, Département du patrimoine auprès du Ministère de la Culture, Lituanie et Président du Groupe de suivi du patrimoine des Etats de la région des pays de la mer Baltique

ETUDES DE CAS, EXPERIENCES ET POINTS DE VUE

- L'espace protégé local de « Socorro e Archeira », Torres Vedras
Mme Rosario OLIVEIRA, Professeur en aménagement du territoire et en gestion de paysage, Université Nova de Lisbonne, Portugal
- Une gestion intégrée paysagère des zones côtières
Mme Maria Maddalena ALESSANDRO, Haut fonctionnaire, Bureau de la qualité et préservation du paysage, Ministère des biens et des activités culturelles de l'Italie
- Le paysage comme bien commun : les montagnes méditerranéennes et leur gouvernance contemporaine
Mme Rita MICARELLI, Professeur à l'Université de Florence et **M. Giorgio PIZIOLO**, Professeur à l'Université de Florence, Directeur de l'Atelier du paysage méditerranéen, Italie
- La gouvernance paysagère dans la protection des villes historiques. L'expérience acquise dans l'Oblast de Moscou
M. Konstantin, ANANITCHEV, Expert, Oblast de Moscou, Fédération de Russie
- Paysages culturels de Las Medulas, Leon, Espagne
M. Miguel LAGE, Directeur de Projets de la Fondation Las Medulas, Espagne
- Les Projets d'Alqueva et d'Aldeia da Luz : un potentiel pour le développement
M. Carlos SILVA, Représentant de l'Entreprise de développement et des infrastructures de Alqueva S.A., Portugal

Rapporteurs : **Mme Daniela SANDRONI**, Directrice du Bureau de la qualité et préservation du paysage, Ministère de la culture et des activités culturelles, Italie
M. Luc-Emile BOUCHE-FLORIN, Président honoraire du Conseil européen des urbanistes, Représentant officiel du Conseil européen des urbanistes (CEU), France

17h30 **FIN DE LA SESSION**

* * *

17h30 – 17h45 **SESSION DE CLÔTURE**

Présidents : **Mme Maria Joao BOTELHO**, Directrice générale adjointe, Direction générale pour l'aménagement du territoire et le développement urbain, Ministère de l'Agriculture, de la Mer, de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, Portugal
M. Luís PINHO LOPES, Architecte, Institut de l'aménagement du patrimoine architectural et Archéologique, Ministère de la culture, Portugal

CONCLUSIONS GÉNÉRALES DES ATELIERS

Mme Maria Joao BOTELHO, Directrice générale adjointe, Direction générale pour l'aménagement du territoire et le développement urbain, Ministère de l'Agriculture, de la Mer, de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, Portugal

ALLOCUTIONS DE CLÔTURE

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Chef de la Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire, Conseil de l'Europe, Secrétaire de la Convention européenne du paysage - CEMAT

Mme Maria José FESTAS, Haut fonctionnaire, Direction générale de l'aménagement du territoire et du développement urbain, Ministère de l'Agriculture, de la Mer, de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, Portugal, Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe pour la Convention européenne du paysage

SOIRÉE LIBRE

SAMEDI 22 OCTOBRE 2011

10h00 – 12h00 – *Visite à pied d'Evora (optionnelle)*

Point de rencontre : Office de tourisme (Posto de Turismo), Praça do Giraldo (l'enregistrement est requis. Le nombre de participants est limité)

DEJEUNER LIBRE

VISITE D'ETUDE

Pour les participants préenregistrés, une visite d'étude optionnelle à Monsaraz et Aldeia da Luz (Alqueva area) est organisée le 22 Octobre 2011, de 13h30 à 18h30 (Limitée à 70 participants).

Lieu de rencontre pour le départ des bus : Praça Rossio de São Braz (près de la statue au centre de la place).



Monsaraz